

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1093

6 juin 2006

SOMMAIRE

Aramis Invest S.A., Luxembourg	52438	Immo Concept Plus, S.à r.l., Rodange	52453
Aramis Invest S.A., Luxembourg	52438	IP Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	52440
Avior S.A., Luxembourg	52459	IP Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	52442
Baixas Finance Holding S.A., Luxembourg	52439	LDV Management AERIUM 2 S.C.A., Luxembourg	52449
Baixas Finance Holding S.A., Luxembourg	52439	Logistics & Développement International S.A., Pétange	52464
Baixas Finance Holding S.A., Luxembourg	52439	Longwy Immobilière, S.à r.l., Rumelange	52456
Baixas Finance Holding S.A., Luxembourg	52439	Lunali S.A., Pétange	52459
Braudarson Investments S.A., Luxembourg	52449	Meyers S.A., Beidweiler	52419
Buro Center Kiem S.A., Rumelange	52456	Mood Media Group S.A., Luxembourg	52453
Career Education Corporation Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52455	Mood Media Group S.A., Luxembourg	52455
CERE Coinvest Finance, S.à r.l., Luxembourg	52455	Multiplan International, S.à r.l., Luxembourg	52433
CERE Coinvest, S.à r.l., Luxembourg	52455	Neos Consulting S.A., Wiltz	52418
CFD Luxembourg S.A., Luxembourg	52430	Netto-Recycling S.A., Beidweiler	52418
Cicerono Group S.A., Luxembourg	52440	NT & P Distribution and Training S.A., Luxembourg	52459
CP Premium Fund, Sicav, Luxembourg	52456	NTR Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52450
Créabois S.A., Luxembourg	52464	NTR Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52450
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	52463	Paradigm Geophysical (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	52439
Demec S.A., Strassen	52433	Pierangeli Holding S.A., Luxembourg	52453
Demeure de Charme, S.à r.l., Luxembourg	52418	Queensberry S.A., Luxembourg	52420
Demeure de Charme, S.à r.l., Luxembourg	52418	Raphael Magic Inc S.A., Luxembourg	52464
Demeure de Charme, S.à r.l., Luxembourg	52418	Realim, S.à r.l., Rumelange	52456
Digitech S.A., Luxembourg	52457	Riviera Homes, S.à r.l., Luxembourg	52442
Dov Pharmaceutical Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52457	SAC Norimberga S.A., Luxembourg	52450
E.I.C. International S.A., Hagen	52463	SAC Norimberga S.A., Luxembourg	52452
Economic Consult S.A., Luxembourg	52433	Schaeffer Marketing, S.à r.l., Rodange	52453
Expair S.A., Luxembourg	52420	Secapital, S.à r.l., Luxembourg	52436
Experian Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52431	Socotrans, S.à r.l., Lamadeleine	52462
Experian Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52432	Socotrans, S.à r.l., Lamadeleine	52462
Fontgrande S.A., Luxembourg	52436	Sorentys S.A., Luxembourg	52436
Frodilou S.A., Wiltz	52463	SV Pro-Luxe S.A., Pétange	52463
Goldstar Invest S.A., Luxembourg	52456	T.S.C.I., S.à r.l., Dudelange	52419
Haircos S.A., Bettembourg	52457	Vitesse Sociedad S.A., Luxembourg	52463
Hamburg Investments S.A., Luxembourg	52450	VLT Properties S.A., Luxembourg	52459
Haxe International S.A., Luxembourg	52431	Wainbrom Investments S.A., Luxembourg	52440
Helmut Lang S.A., Luxembourg	52420	Wincor Nixdorf Services S.A., Luxembourg	52419
Helmut Lang S.A., Luxembourg	52430	Wincor Nixdorf Services S.A., Luxembourg	52419

52418

NEOS CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.971.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 23 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de DELMA & CIE, S.à r.l. en tant qu'administrateur.
- 2) De nommer la S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités à Capellen, administrateur pour une période de 6 années.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(919405/825/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2006.

NETTO-RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 52.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2001

Suite au décès de Monsieur Edouard Meyers, administrateur et administrateur-délégué, survenu en date du 11 août 2000, l'assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans les mois qui viennent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025374/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 96.986.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025406/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 96.986.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025440/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 96.986.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025438/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 8, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 43.564.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2001

Suite au décès de Monsieur Edouard Meyers, administrateur, survenu en date du 11 août 2000, l'assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans les mois qui viennent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025378/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

T.S.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.
R. C. Luxembourg B 64.287.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, par acte sous seing privé, publié au Mémorial C n° 531 du 21 juillet 1998, modifiée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 289 du 18 avril 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 5 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 289 du 21 février 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T.S.C.I., S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(025408/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

WINCOR NIXDORF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1930 Zaventem, Ikaroslaan, 45 bte 2.
Siège de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 99.123.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 379 du 7 avril 2004.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour WINCOR NIXDORF SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(025409/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

WINCOR NIXDORF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1930 Zaventem, Ikaroslaan, 45 bte 2.
Siège de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 99.123.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 379 du 7 avril 2004.

—
Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour WINCOR NIXDORF SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(025412/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

QUEENSBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 67.420.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 février 2006:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025413/5878/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

EXPAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 112.115.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2006 que:

Monsieur Philippe Liniger, juriste, demeurant au 4, Chemin des Combes, CH-1277 Borex, a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Les administrateurs ont un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025459/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

**HELMUT LANG S.A., Société Anonyme,
(anc. HELMUT LANG, S.à r.l.).**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.716.

In the year two thousand six, on the twenty-first day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRADA HOLDING N.V., a Dutch public limited company (naamloze vennootschap), having its registered office at Dam 3-7, NL-1012JS Amsterdam, registered at the Amsterdam Trade office, under 33294045,

here represented by Mr Jean-Luc Schaus, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated January 17, 2006.

This proxy, after having been signed *in varietur* by the Attorney and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared that it is the sole partner of the limited liability company HELMUT LANG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of sixty-four million two hundred and ninety-two thousand eight hundred Euro (EUR 64,292,800.-), represented by six hundred and forty-two thousand nine hundred and twenty-eight (642,928) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, with its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 70.716 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), dated June 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 731 of October 1, 1999. The articles of association of the company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 20, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 438 of May 11, 2005.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared to the notary that the purpose of its appearance is to amend the Company's legal form so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme), and for this purpose to:

1) reduce the subscribed share capital of the Company by sixty-four million two hundred and sixty-one thousand eight hundred Euro (EUR 64,261,800.-) by cancelling six hundred and forty-two thousand six hundred and eighteen

(642,618) shares in order to set the nominal share capital at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) and amend the share register of the Company in order to reflect the above changes;

2) acknowledge the report by the independent auditor in Luxembourg, in relation to the conversion of the Company's legal form and its share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-);

3) completely and fully restate its articles of association in order to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme) as provided for by Luxembourg law;

4) terminate the mandates of the managers of the Company and grant them discharge;

5) appoint Mr Donatello Galli, Mr Paolo Besio and Mrs Alessandra Cozzani as new directors for the Company for a period of three years;

6) appoint DELOITTE S.A. as statutory auditor for the Company for a period of three years;

7) do whatever miscellaneous tasks as they are needed to fulfil and complete the conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme).

All this having been declared, the sole partner, represented as stated here above, immediately took the following resolutions and requested the undersigned notary to put them in writing:

First resolution

The sole partner decides to reduce the subscribed share capital of the Company from its current amount as stated before by sixty-four million two hundred and sixty-one thousand eight hundred Euro (EUR 64,261,800.-) by reducing the losses by an equivalent amount and by cancelling six hundred and forty-two thousand six hundred and eighteen (642,618) shares in order to set the nominal share capital at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and amend the share register of the Company in order to reflect the above changes.

Second resolution

The sole partner decides to change the legal form of the Company without interrupting its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The name of the Company will be HELMUT LANG S.A.

Third resolution

The sole partner attests that the activity of the Company will remain unchanged.

The amount of shares (actions) in the société anonyme as well as the nominal value of such shares of the transformed company will remain the same as the amount and nominal value of the shares (parts sociales) in the société à responsabilité limitée, the sole partner remaining the sole shareholder upon the signature of this deed. Thus the three hundred and ten (310) fully paid up shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each are allocated to the sole partner.

For the purpose of interpretation of the articles of incorporation, the sole partner is to be considered as the founder and subscriber of the shares of the Company.

Fourth resolution

The sole partner declares to the notary and the notary acknowledges that according to the report of an independent auditor, Mr Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, dated February 21, 2006 the corporate capital of the Company amounts at least to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

The conclusion of this report which will remain attached to this deed is the following:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier que le capital social de la Société correspond au moins au montant de EUR 31,000.»

Fifth resolution

The sole partner declares that the mandates of the managers of the Company are terminated and gives full and complete discharge to the former managers for their carrying out of the mandates.

Sixth resolution

The sole partner decides to restate the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a public limited company (société anonyme).

The articles of association of the Company will thus be drafted as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of HELMUT LANG S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

2.3. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary

circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally use any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credits, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by three hundred and ten (310) fully paid up shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the register of shareholders.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management of the Company

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The directors of the Company shall meet upon call by any director at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation during a conference call or any other similar means of communication between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor(s) - Supervisory board

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

17.3. If more than one statutory auditor is appointed they constitute a supervisory board (conseil de surveillance). The provisions of articles 11 and 12 shall apply mutatis mutandis to the meetings of the supervisory board.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on February 1st of each year and shall terminate on January 31st of each year.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Seventh resolution

The sole partner, now acting as sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any board member to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

Eighth resolution

The sole partner, now acting as sole shareholder, decides to set the number of directors of the Company at three (3) and appoints the Company's directors:

- Mr Donatello Galli, Executive, born on March 31, 1962 in Pescara (Italy), residing at Via Fogazzaro, 28, I-20135 Milan;
- Mr Paolo Besio, Executive, born on July 29, 1962 in Genova (Italy), residing at Via Fogazzaro, 28, I-20135 Milan;
- Mrs Alessandra Cozzani, Executive, born on February 27, 1963 in Bologna (Italy), residing at Via Fogazzaro, 28, I-20135 Milan.

All directors are appointed with immediate effect and for a period ending immediately after the annual general meeting of 2008 to be held in 2009.

Ninth resolution

The sole partner, now acting as sole shareholder, appoints DELOITTE S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 67.895, as statutory auditor with immediate effect and for a period ending immediately after the annual general meeting of 2008 to be held in 2009.

Tenth resolution

The sole partner, now acting as sole shareholder, declares that the registered office remains at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRADA HOLDING N.V., une société anonyme de droit néerlandais (naamloze vennootschap), ayant son siège social à Dam 3-7, NL-1012JS Amsterdam, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Amsterdam, sous le numéro 33294045,

ici représentée par Maître Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2006.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a ensuite déclaré qu'elle est l'associé unique de HELMUT LANG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-douze mille huit cents euros (EUR 64.292.800,-), représenté par six cent quarante-deux mille neuf cent vingt-huit (642.928) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.716 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 1^{er} octobre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 11 mai 2005.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré au notaire que l'objet de sa comparution est la modification de la forme juridique de la Société aux fins de la convertir d'une société à responsabilité limitée en société anonyme et à cette fin de:

1) réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence de soixante-quatre millions deux cent soixante et un mille huit cents euros (EUR 64.261.800,-) par l'annulation de six cent quarante-deux mille six cent dix-huit (642.618) parts sociales aux fins de fixer le capital social nominal au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et de modifier le registre des parts sociales de la société aux fins de refléter lesdits changements;

2) prendre acte d'un rapport dressé par un réviseur indépendant de Luxembourg, en relation avec la conversion de la forme juridique de la Société et le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-);

3) refondre intégralement les statuts de la Société aux fins de les adapter à la forme juridique d'une société anonyme tel que prévu par la loi luxembourgeoise;

4) mettre fin aux mandats des gérants de la Société et de leur accorder décharge;

5) nommer Monsieur Donatello Galli, Monsieur Paolo Besio et Madame Alessandra Cozzani aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société pour une période de trois ans;

- 6) nommer DELOITTE S.A. comme commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois ans;
- 7) exécuter toutes les tâches généralement quelconques nécessaires aux fins d'exécuter et d'achever la transformation de la Société en société anonyme.

Suite à ces déclarations, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a immédiatement pris les résolutions suivantes et requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société de son montant actuel tel qu'indiqué ci-avant, à concurrence de soixante-quatre millions deux cent soixante et un mille huit cents euros (EUR 64.261.800,-) par absorption de pertes à due concurrence et par annulation de six cent quarante-deux mille six cent dix-huit (642.618) parts sociales aux fins de fixer le capital social nominal à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de modifier le registre des parts sociales de la Société aux fins de refléter cette modification.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la forme juridique de la Société sans en interrompre la personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme conformément à l'article 3 de la loi modifiée sur les sociétés du 10 août 1915. Le nom de la Société sera HELMUT LANG S.A.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'activité de la Société restera inchangée.

Le montant des actions de la société anonyme ainsi que la valeur nominale de celles-ci resteront identiques aux montants et valeur nominale des parts sociales de la société à responsabilité limitée, l'associée unique devenant l'actionnaire unique après la signature du présent acte. Dès lors, les trois cent dix (310) actions entièrement souscrites ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune sont allouées à l'associée unique.

Aux fins de l'interprétation des statuts de la Société, l'associée unique sera considérée comme fondateur et souscripteur des actions de la Société.

Quatrième résolution

L'associée unique déclare au notaire et le notaire prend acte qu'en vertu du rapport dressé par un réviseur indépendant, Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 21 février 2006, le capital social de la Société équivaut à au moins trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

La conclusion de ce rapport, qui restera annexé au présent acte, est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier que le capital social de la Société correspond au moins au montant de EUR 31.000.»

Cinquième résolution

L'associée unique déclare que les mandats des gérants de la Société prennent fin et donne décharge aux anciens gérants pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'associée unique décide de refondre les statuts de la Société aux fins de les adapter à la forme juridique d'une société anonyme.

Les statuts de la Société auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de HELMUT LANG S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque de fluctuation de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée dans les formes statutaires par des annonces insérées deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par un quelconque des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et être signée par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature seule ou conjointe de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Tout commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le(s) commissaire(s) sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le(s) commissaire(s) en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.3. Si plusieurs commissaires sont nommés, ils constitueront un conseil de surveillance. Les stipulations des articles 11 et 12 s'appliqueront mutatis mutandis aux réunions du conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} février de chaque année et se terminera le 31 janvier de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'associée unique, agissant dorénavant comme actionnaire unique, décide de modifier le registre des actions de la Société aux fins d'y refléter les modifications décrites ci-avant et donne mandat et pouvoir à tout membre du conseil d'administration de la Société pour enregistrer dans ledit registre l'annulation des actions afférentes.

Huitième résolution

L'associée unique, agissant dorénavant comme actionnaire unique, décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomme comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Monsieur Donatello Galli, gestionnaire de sociétés, né le 31 mars 1962 à Pescara (Italie), demeurant 28, Via Fogaz-zaro, I-20135 Milan;

- Monsieur Paolo Besio, gestionnaire de sociétés, né le 29 juillet 1962 à Genova (Italie), demeurant 28, Via Fogazzaro, I-20135 Milan; et

- Madame Alessandra Cozzani, gestionnaire de sociétés, née le 27 février 1963 à Bologna (Italie), demeurant 28, Via Fogazzaro, I-20135 Milan.

Tous les administrateurs de la société sont nommés avec effet immédiat et pour la période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires pour l'année 2008 à tenir en 2009.

Neuvième résolution

L'associée unique, agissant dorénavant comme actionnaire unique, décide de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.895, aux fonctions de commissaire de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires pour l'année 2011 à tenir en 2012.

Dixième résolution

L'associée unique, agissant dorénavant comme actionnaire unique, déclare que le siège social restera à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Schaus, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

P. Frieders.

(029779/212/621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**HELMUT LANG S.A., Société Anonyme,
(anc. HELMUT LANG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

P. Frieders.

(029861/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CFD LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.499.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 26 janvier 2006

Suite à la décision de la CSSF d'accepter la nomination de M. Fabien Zuili en tant qu'administrateur-délégué de CFD Luxembourg, le conseil entérine cette décision et le nomme également administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025529/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HAXE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.019.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 13 mars 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAXE INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03134. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025461/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

EXPERIAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 467,253,000.-.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.757.

In the year two thousand and six, on the third day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, a company having its registered office at The Works 5 Union Street, Manchester, M12 4JD, United Kingdom, and its principal establishment at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 93.313 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Eric Isaac, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the présent deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of EXPERIAN LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 75.757, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 March 2000, published in the Mémorial C, no. 637 on 7 September 2000, the articles of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of 27 January 2006, not yet published in the Mémorial C, and whose share capital is set at four hundred sixty-seven million two hundred fifty-three thousand Euro (EUR 467,253,000.-) (the «Company»).

The appearing party, as hereinabove mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1st) day of April of a given year and end on the thirty-first (31st) day of March of the following year.

2. To amend article 19 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

Thereupon, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first (1st) day of April and end on the thirty-first (31st) day of March of the following year.

The Sole Shareholder further resolved that the current financial year started on the seventeenth (17th) day of October 2005 shall end on the thirty-first (31st) day of March 2006.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 19 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

«**Art. 19. Financial year.** The financial year begins on the first (1st) day of April and ends on the thirty-first (31st) day of March of the following year.»

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the présent deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and résidence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le troisième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, une société ayant son siège social à The Works 5 Union Street, Manchester, M12 4JD, Royaume-Uni, et son établissement principal au 99, Grand-rue, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 93.313 (l'«Associé Unique»), représentée aux fins des présentes par M. Eric Isaac, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de EXPERIAN LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 75.757, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, N° 637 le 7 septembre 2000, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 27 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, et dont le capital social est fixé à quatre cent soixante-sept millions deux cent cinquante-trois mille euros (EUR 467.253.000,-) (la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier (1^{er}) jour d'avril d'une année donnée et finisse le trente et unième (31^e) jour du mois de mars de l'année suivante.

2. Modification de l'article 19 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société. L'Associé Unique a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier (1^{er}) jour d'avril d'une année donnée et finisse le trente et unième (31^e) jour du mois de mars de l'année suivante. L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours, commencée le dix-septième (17^e) jour du mois d'octobre 2005, prendra fin le trente et unième (31^e) jour du mois de mars 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

«**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) jour du mois d'avril et prend fin le trente et unième (31^e) jour du mois de mars de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 152S, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

J. Elvinger.

(029171/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

EXPERIAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 467.253.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.757.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

J. Elvinger.

(029173/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ECONOMIC CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 90.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02873, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(025484//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DEMEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.434.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 23 décembre 2005 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lex Roden de son poste d'administrateur avec effet au 30 août 2005.

Il sera remplacé par Monsieur Victor Kirsch, né à Differdange (L), le 1^{er} mai 1951 et demeurant à L-2428 Luxembourg, 48, rue Nicolas Ries. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Les actionnaires prennent acte du changement de la dénomination sociale du réviseur d'entreprises en EWA REVISION S.A.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2006, réf. DSO-BO00084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025518/832/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

**MULTIPLAN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MULTIPLAN INTERNATIONAL S.A./N.V./LTD.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 45.654.

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, au 51, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 45.654,

constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1993, par-devant le notaire instrumentant, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 19 du 19 janvier 1994, acte modifié par le même notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, modification publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 625 du 10 novembre 1997, acte modifié par le même notaire en date du 5 février 2002, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 842 du 4 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Peuteman, employée privée, L-Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Schong, employé privé, L-Mamer.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur J.O.H. Van Crugten, employé privé, L-Mamer.

Le Président, les secrétaire et scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour porte sur les points suivants:

1. Libération totale des actions existantes.

2. Remplacement des 25.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune, par 1.240 parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à attribuer aux actionnaires existants, au prorata des actions actuellement détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation.

5. Déchéance des mandats des administrateurs et du commissaire et nomination d'un gérant.

6. Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, suite à un appel de fonds par le conseil d'administration, les actuels actionnaires, ci-avant désignés, ont tous libérés leurs actions à raison des 75% restant à libérer, savoir la somme totale de EUR 23.250,- (vingt-trois mille deux cent cinquante euros), et que cette somme se trouve à la libre disposition de la société, valeur 17 février, ce que le notaire constate expressément sur le vu d'un certificat bancaire.

Suite à ce qui précède, les 25.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social souscrit de EUR 31.000,- sont dorénavant toutes libérées à concurrence de 100%.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 25.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune,

par 1.240 parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à attribuer aux actionnaires existants, au prorata des actions actuellement détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital de la société s'élève à EUR 31.000,- représenté par 1.240 actions d'une valeur nominale de EUR 25,-, chacune entièrement libérée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée,

en gardant le même objet social ainsi que le même capital social,

et, en conséquence, décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MULTIPLAN INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet:

- de rendre tous les types de services;
- d'exercer les activités d'holding;
- d'exercer les activités de financement par rapport aux sociétés du groupe;
- d'exécuter des activités d'architecture et d'ingénierie;
- d'effectuer la gestion de projets;
- d'exécuter les activités de conseil en matière immobilière;
- d'entreprendre, de réaliser, d'investir dans et d'exploiter des biens immobiliers;
- d'exécuter tout ce qui est lié à ce qui précède ou qui peut en résulter.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme, ensuite, un (1) gérant pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2006, savoir:

- Monsieur C.W.P. van Erp, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à approximativement EUR 2.000,-.

Dont acte.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Peuteman, J.-P. Schong, J.O.H. Van Crugten, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

J. Delvaux.

(028770/208/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

52436

FONTGRANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 65.531.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 13 mars 2006

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02896. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025528/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SECAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 108.305.

Il résulte de cessions de parts intervenues en date du 27 septembre 2005 et du 7 octobre 2005:

- Le capital de la société SECAPITAL, S.à r.l. est détenu par l'associé unique KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, Ostrowskiego, PL-53-238 Wroclaw: 17.060 parts sociales.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02725. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025541/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SORENTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 115.059.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Bortolussi, Reflexologue, né le 9 septembre 1965 à Poitiers (F-86), demeurant au 44, route de Saint Jean d'Angely à F-79270 Saint Symphorien.

2. Madame Hélène Bortolussi, Employée Privée, née le 12 août 1966 à Poitiers (F-86), demeurant au 44, route de Saint Jean d'Angely à F-79270 Saint Symphorien, représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe Bortolussi, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SORENTYS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la revente de matériels de confort en matière d'électrostimulation neuromusculaire et de champs magnétique pulsé, ainsi que tous produits de bien-être.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille sept, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Philippe Bortolussi, prédit	900 actions
2. Madame Hélène Bortolussi, prédite.	100 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Philippe Bortolussi, prédit;
 - b) Madame Hélène Bortolussi, prédite;
 - c) Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., de siège au 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, immatriculée au R.C. de Luxembourg, sous le numéro B 83.527.
4. Est appelé aux fonctions d'Administrateur-Délégué:
Monsieur Philippe Bortolussi, prédit.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signés le présent acte avec le notaire.
Signé: Ph. Bortolussi, P. Bettingen.
Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, vol. 152S, fol. 48, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 13 mars 2006. P. Bettingen.
(028270/202/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

ARAMIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 86.308.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006. Signature.
(025720/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ARAMIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 86.308.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006. Signature.
(025719/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025691//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO3269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025690//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025688//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025692//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025694//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.351.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signatures.

(025586/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

52440

CICERONO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.932.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(025544/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

WAINBROM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 96.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(025545/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

IP LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 9,302.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.246.

In the year two thousand and five, on the fifteenth December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

INTERNATIONAL POWER LUXEMBOURG FINANCE LIMITED, a company incorporated in England and Wales (reg. no. 04940241), having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London EC4V 4DP (the «Sole Shareholder»).

In its capacity as Sole Shareholder of IP LUX 1, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of GBP 9,302 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.246, and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 29 June 2003 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 954, page 45754 (the «Company»), and whose articles of association have been amended by a deed drawn up by the undersigned notary on 29 November 2005, not yet published;

The Sole Shareholder is here represented by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated herabove declares and requests the undersigned notary to act that:

Resolutions

1. It is the Sole Shareholder of the Company and holds all the two (2) shares in the Company of a nominal value of four thousand six hundred fifty-one pounds britanniques (GBP 4,651) each, representing the Company's entire share capital.

2. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of GBP 7,000,000 (seven million pounds sterling) in order to raise it from its present amount of GBP 9,302 (nine thousand three hundred two pounds sterling), to GBP 7,009,302 (seven million nine thousand three hundred two pounds sterling) by creating and issuing 2 (two) new shares with a nominal value of GBP 4,651 (four thousand six hundred fifty-one pounds sterling) each and with a share issue premium of GBP 3,495,349 (three million four hundred ninety-five thousand three hundred forty-nine pounds sterling) each.

3. Subscription and payment: The Sole Shareholder, represented as stated herabove, declares to subscribe and fully pay up all the 2 (two) new shares with a nominal value of GBP 4,651 each and a share issue premium of GBP 3,495,349 (three million four hundred ninety-five thousand three hundred forty-nine pounds sterling) each for a total subscription price of 3,500,000 (three million five hundred thousand pounds sterling) each. These new shares have all been fully paid up in cash and the issue premiums been fully paid so that the amount of GBP 7,000,000 (seven million pounds sterling) is now at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. The Sole Shareholder resolves to restate article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase.

Article 8. of the Company's articles of association shall now read as follows:

«8. The Company's capital is set at GBP 18,604 (eighteen thousand six hundred four pounds sterling), represented by 4 (four) shares with a nominal value of GBP 4,651 (four thousand six hundred fifty-one pounds sterling) each.

In addition issue premiums for a total amount of GBP 6,990,698 (six million nine hundred ninety thousand six hundred ninety-eight) have been paid into a share premium account.»

5. Miscellaneous.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and twelve thousand Euro (112,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

INTERNATIONAL POWER LUXEMBOURG FINANCE LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galle (reg. n° 04940241), ayant son siège social au Senator House, 85 Queen Victoria Street, London EC4V 4DP (l'«Actionnaire Unique»).

En sa qualité d'Associé Unique de IP LUX 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec un capital social de 9.302 GBP et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.246 et constituée conformément au droit luxembourgeois par acte du 29 juin 2003 par-devant M^e Joseph Elvinger soussigné et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954, page 45754 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 29 novembre 2005, non encore publié.

L'Associé Unique est représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privée, qui signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

L'Associé Unique représenté comme dit est, déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

Résolutions

1. Il est l'Associé Unique de la Société et détient toutes les deux (2) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de quatre mille six cent cinquante et une livres sterling (4.651 GBP) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

2. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 7.000.000 (sept millions livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de 9.302 GBP (neuf mille trois cent deux livres sterling) à 7.009.302 GBP (sept millions neuf mille trois cent deux livres sterling) en créant et en émettant 2 (deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 4.651 GBP (quatre mille six cent cinquante et une livres sterling) chacune et avec une prime d'émission de 3.495.349 GBP (trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-neuf livres sterling) chacune.

3. Souscription et libération: L'Associé Unique, représenté tel que précédemment décrit, déclare souscrire et libérer entièrement les 2 (deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 4.651 GBP (quatre mille six cent cinquante et une livres sterling) chacune et avec une prime d'émission de 3.495.349 GBP (trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-neuf livres sterling) chacune pour un prix de souscription de 3.500.000 GBP (trois millions cinq cent mille livres sterling) chacune. Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire et les primes d'émission ont été entièrement versées, de sorte que le montant de 7.000.000 GBP (sept millions livres sterling) se trouve maintenant à disposition de la Société, ce dont la preuve en a été dûment rapportée au notaire qui le reconnaît expressément.

4. L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

L'article 8 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 18.604 GBP (dix-huit mille six cent quatre-deux livres sterling), représenté par quatre (4) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 4.651 GBP (quatre mille six cent cinquante et une livres sterling) chacune.

Par ailleurs des primes d'émission pour un montant total de 6.990.698 GBP (livres sterling) ont été versées sur un compte de prime d'émission.»

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

5. Divers.

52442

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à cent douze mille euros (112.000,- EUR).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 51, case 5. – Reçu 103.443,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(028301/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

IP LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.246.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

J. Elvinger.

(028302/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

RIVIERA HOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 115.169.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-third day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1.- Mr Christopher Cloughley, managing director, born in Dundonald (United Kingdom), on February 6th, 1967, residing at 67 Kings Road, Walton on Thames, Surrey KT12 2RD (United Kingdom);

2.- Mrs Elin Nelson-Jones, homemaker, born in Roskilde (Denmark), on June 8th, 1969, residing at Little Boxgrove, Reigate Road, Leatherhead, Surrey KT22 8QY (United Kingdom);

3.- Mr Khalid Bin Sarra, chief executive, born in Riyadh (Saudi Arabia), on May 23th, 1955, residing at P.O. Box 1482, Riyadh 11431 (Saudi Arabia);

4.- MAN PROP NINE Ltd, a company organised under the laws of the United Kingdom, established and having its registered office at MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (United Kingdom);

5.- LEBIEZ DCS Ltd, a company organised under the laws of the UK, established and having its registered office at 7 Wilmot Place, London NW1 9JP (United Kingdom);

6.- FRESSEX HOMES Ltd, a company organised under the laws of the UK, established and having its registered office at MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (United Kingdom);

7.- DUNE FILMS Ltd, a company organised under the laws of the UK, established and having its registered office at Ashbrooke, One Pin Lane, Farnham Common, Bucks SL2 3RA (United Kingdom);

8.- JATTEE INVESTMENTS Ltd, a company organised under the laws of the UK, established and having its registered office at MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (United Kingdom);

9.- BUCKLEBURY Ltd, a company organised under the laws of the UK, established and having its registered office at MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (United Kingdom);

all here represented by:

Mrs Bérénice Kunnari, employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of nine (9) proxies given to her under private seal.

These proxies, signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The same proxy holder, acting in said capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée» which the prenamed parties herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of RIVIERA HOMES, S.à r.l.

Art. 3. Object

3.1 The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

3.2 The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

It being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, having each a par value of twenty-five Euro (25.- EUR).

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners, except if otherwise defined by the partners in a commitment validly made by them so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company, as well as the applicable provisions of the Law.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

When the Company is composed of a single partner, the single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may only be transferred freely amongst partners. In that scenario, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Special majority matters

The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries, as well as the exercise of the Company's voting rights in its capacity of shareholder of the Company's subsidiaries, without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

Art. 16. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 17. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915 are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 23. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.

Art. 25. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mrs Bérénice Kunnari, prenamed,

acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of the prenamed partners,

by virtue of the above-mentioned proxies and declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity as follows:

Partners	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid in capital (EUR)
1) Mr Christopher Cloughley	875.-	35	875.-
2) Mrs Elin Nelson-Jones	1,575.-	63	1,575.-
3) Mr Khalid Bin Sarra	1,175.-	47	1,175.-
4) MAN PROP NINE Ltd.	1,350.-	54	1,350.-
5) LEBIEZ DCS Ltd	1,350.-	54	1,350.-
6) FRESSEX HOMES Ltd	1,350.-	54	1,350.-
7) DUNE FILMS LIMITED	1,350.-	54	1,350.-
8) JATTEE INVESTMENTS Ltd	1,475.-	59	1,475.-
9) BUCKLEBURY Ltd	2,000.-	80	2,000.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1) The number of managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration:

a) Mr Gilles Jacquet, employee, born on 7th February 1964 in Saint Mard, Belgium, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mrs Bérénice Kunnari, employee, born on 25th November 1979 in Orléans (France), residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) the company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 79.709.

2) The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- M. Christopher Cloughley, managing director, né à Dundonald (Royaume-Uni), le 6 février 1967, demeurant au 67 Kings Road, Walton on Thames, Surrey KT12 2RD (Royaume-Uni);

2.- Madame Elin Nelson-Jones, homemaker, née à Roskilde (Danemark), le 8 juin 1969, demeurant à Little Boxgrove, Reigate Road, Leatherhead, Surrey KT22 8QY (Royaume-Uni);

3.- Monsieur Khalid Bin Sarra, chief executive, né à Riyadh (Arabie Saoudite), le 23 mai 1955, demeurant à P.O. Box 1482, Riyadh 11431 (Arabie Saoudite);

4.- MAN PROP NINE Ltd, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (Royaume-Uni);

5.- LEBIEZ DCS Ltd, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 7 Wilmot Place London NW1 9JP (Royaume-Uni);

6.- FRESSEX HOMES Ltd, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (Royaume-Uni);

7.- DUNE FILMS Ltd, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à Ashbrooke, One Pin Lane, Farnham Common, Bucks SL2 3RA (Royaume-Uni);

8.- JATTEE INVESTMENTS Ltd, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (Royaume-Uni);

9.- BUCKLEBURY Ltd, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à MacMillan House, 96 Kensington High Street, London W8 4SG (Royaume-Uni);

tous ici représentés par:

Madame Bérénice Kunnari, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de neuf (9) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties comparantes prémentionnés vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de RIVIERA HOMES, S.à r.l.

Art. 3. Objet

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés, à l'exception défini autrement par les associés dans un pacte d'associés, pourvu que ce pacte est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés les parts sociales ne peuvent être librement cessibles qu'entre associés.

Dans cette hypothèse, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales

Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de toute filiale ainsi que l'exercice des droits de vote de la Société en sa capacité d'associé des filiales de la Société sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 17. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés et conformément à celui-ci.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de décider du paiement d'acompte(s) sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 25. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu:

Madame Bérénice Kunnari, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée des associés prénommés en vertu des procurations ci-dessus décrites et a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) M. Christopher Cloughley	875,-	35	875,-
2) Mme Elin Nelson-Jones	1.575,-	63	1.575,-
3) M Khalid Bin Sarra	1.175,-	47	1.175,-
4) MAN PROP NINE Ltd	1.350,-	54	1.350,-
5) LEBIEZ DCS Ltd	1.350,-	54	1.350,-
6) FRESSEX HOMES Ltd	1.350,-	54	1.350,-
7) DUNE FILMS LIMITED	1.350,-	54	1.350,-
8) JATTEE INVESTMENTS Ltd	1.475,-	59	1.475,-
9) BUCKLEBURY Ltd	2.000,-	80	2.000,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille six cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

a) Monsieur Gilles Jacquet, employé, né à B-Saint-Mard, Belgique, le 7 février 1964, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b) Madame Bérénice Kunnari, employée, née à Orléans (France), le 25 novembre 1979, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

c) La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

2) L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Kunnari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2006, vol. 903, fol. 5, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029905/239/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BRAUDARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 96.353.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(025546/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LDV MANAGEMENT AERIUM 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.912.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025566/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.548.

Le bilan consolidé de NTR PLC (maison mère de NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(025555/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.225.

Le bilan consolidé de NTR PLC (maison mère de NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(025557/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HAMBURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 46.656.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour HAMBURG INVESTMENTS S.A.

Signature

(025573/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SAC NORIMBERGA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.798.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of SAC NORIMBERGA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg, section B, number 88.798, incorporated by deed enacted on August 9th, 2002, inscribed at Luxembourg Trade Register, section B, number 88.798, published in Mémorial C, number 1508, page 72363, on October 18, 2002 and whose Articles of Incorporation have been modified the last time by deed enacted on November 21, 2002 published in Mémorial C on January 10, 2003.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all 499,500 (four hundred ninety-nine thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 2,028,550 (two million twenty-eight thousand five hundred and fifty Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 624,375 (six hundred twenty-four thousand three hundred and seventy-five Euro) to EUR 2,652,925 (two million six hundred fifty-two thousand and nine hundred twenty-five Euro) by the issue of 1,622,840 (one million and six hundred twenty-two thousand and eight hundred forty) new shares having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each.

2.- Amendment of article five of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 2,028,550 (two million twenty-eight thousand five hundred and fifty Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 624,375 (six hundred twenty-four thousand three hundred and seventy-five Euro) to EUR 2,652,925 (two million six hundred fifty-two thousand and nine hundred twenty-five Euro) by the issue of 1,622,840 (one million and six hundred twenty-two thousand and eight hundred forty) new shares having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each.

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 1,622,840 (one million and six hundred twenty-two thousand and eight hundred forty) new shares by SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 1,622,840 (one million and six hundred twenty-two thousand and eight hundred forty) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,028,550 (two million twenty-eight thousand five hundred and fifty Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at EUR 2,652,925 (two million six hundred fifty-two thousand and nine hundred twenty-five Euro), represented by 2,122,340 (two million one hundred twenty-two thousand and three hundred forty) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée SAC NORIMBERGA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 88.798, constituée suivant acte reçu le 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508, page 72363 du 18 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 novembre 2002, et publié au Mémorial C le 10 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 499.500 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant EUR 2.028.550 (deux millions vingt-huit mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 624.375 (six cent vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 2.652.925 (deux millions six cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros) par l'émission de 1.622.840 (un million six cent vingt-deux mille huit cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.028.550 (deux millions vingt-huit mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 624.375 (six cent vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 2.652.925 (deux millions six cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros) par l'émission de 1.622.840 (un million six cent vingt-deux mille huit cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 1.622.840 (un million six cent vingt-deux mille huit cent quarante) parts sociales nouvelles par SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882. Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, représentée par Patrick Van Hees, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.622.840 (un million six cent vingt-deux mille huit cent quarante) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.028.550 (deux millions vingt-huit mille cinq cent cinquante euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.652.925 (deux millions six cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros), divisé en 2.122.340 (deux millions cent vingt-deux mille trois cent quarante) parts sociales de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 90, case 5. – Reçu 20.285,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(028510/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SAC NORIMBERGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.798.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41092 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

J. Elvinger.

(028512/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

IMMO CONCEPT PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 26-30, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 102.045.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *IMMO CONCEPT PLUS, S.à r.l.*

(025576/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SCHAEFFER MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 26-30, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 32.372.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *SCHAEFFER MARKETING, S.à r.l.*

Signature

(025578/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PIERANGELI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.590.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(025584/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

**MOOD MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. MOLITO INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.404.

In the year two thousand and six, on the seventh day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company MOLITO INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 112.404 (hereinafter referred as the «Company»).

The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a deed of the undersigned notary of 1st December 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

The articles of Association of the company have been amended by virtue of a deed of the undersigned notary of 13 February 2006, not yet published at the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. and is presided by Mr Franck Greff, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The Chairman appoints as Secretary Mr Franck Farjaudon, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elects as Scrutineer Mr Georges Gudenburg, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders of the Company, the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders of the Company representing 100% of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are validly present or represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without any prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Modification of the name of the Company in MOOD MEDIA GROUP S.A. and amendment of Article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of name.

2.- Miscellaneous.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted, deliberates and, by unanimous vote, takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into MOOD MEDIA GROUP S.A. and to subsequently amend the article 1 of the articles of association, which shall now read as follows:

Art. 1. «Between the above-mentioned persons and all those might become owner of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of MOOD MEDIA GROUP S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately eight hundred Euro (EUR 800,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOLITO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.404 (ci-après désignée comme la «Société»).

La Société a été constituée selon la loi luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures et est présidée par Monsieur Franck Greff, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le Président nommé comme secrétaire Monsieur Franck Farjaudon, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Gudenburg, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Etant ainsi constitué, le bureau de l'assemblée établit la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les actionnaires de la Société, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire, restera jointe au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont valablement présents ou représentés à cette l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions sur tout sujet figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la Société en MOOD MEDIA GROUP S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination de la société.

2.- Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été dûment formée, délibère et, par un vote unanime, adopte la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer le nom de la société en MOOD MEDIA GROUP S.A. et de modifier par conséquent l'article premier des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOOD MEDIA GROUP S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Constatation, frais et dépenses

Le montant des dépenses, frais et rémunérations à charge de la société en relation avec le présent acte, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Greff, F. Farjaudon, G. Gudenburg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, vol. 27CS, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 mars 2006.

T. Metzler.

(028465/222/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**MOOD MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. MOLITO INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 mars 2006.

T. Metzler.

(028470/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**CAREER EDUCATION CORPORATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 600.000,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 92.215.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025591/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CERE COINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

O. Daher

Manager

(025595/1026/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CERE COINVEST FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

CERE COINVEST, S.à r.l.

O. Daher

Manager

(025597/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

52456

BURO CENTER KIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 59.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(025598/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LONGWY IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 30.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(025601/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

REALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 9.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(025604/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CP PREMIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.825.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 7 février 2006, enregistré à Mersch, le 16 février 2006, volume 435, folio 50, case 3 que les actionnaires de la société d'investissement à capital variable CP PREMIUM, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.825, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 637 du 23 août 1999 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 16 janvier 2006, ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société CP PREMIUM a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de dépôt au Registre de commerce et des sociétés et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029127/242/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GOLDSTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 45.122.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025637//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DIGITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 102.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

T. Tordeurs

Président du Conseil d'Administration

(025628//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HAIRCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2, rue de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 90.638.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 février 2006.

T. Tordeurs

Administrateur-délégué

(025631//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 109.600.

In the year two thousand and six, on the ninth March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company DOV PHARMACEUTICAL, INC., with registered office in 433, Hackensack Avenue, Hackensack, New Jersey 07601, United States of America, USA, hereby represented by Mrs Bérénice Kunnari, by virtue of a proxy given in Hackensack on February 21st, 2006,

said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B 109.600, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, before residing in Remich, dated July 15th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1331, dated December 6th, 2005. The Articles of the Company were modified for the last time by a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated October 26th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 327, dated February 14th, 2006.

The appearing party declares that the issued share capital of the Company is set at thirty-one million nine hundred and one thousand two hundred and fifty Euro (31,901,250.- EUR), represented by two hundred and fifty-five thousand two hundred and ten (255,210) parts with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR), which have been entirely paid in.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to wind up the Company and put the Company in liquidation.
- 2) Appointment of one or several liquidators and determination of their powers.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The sole partner decides to wind up the company and pronounce its liquidation with effect as of today.

Second resolution

The sole partner appoints as liquidator Marco Claude, professionally residing in 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. The liquidator has the widest powers as foreseen by articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies. He can also accomplish all deed foreseen in article 145 without the necessity of an authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

La société DOV PHARMACEUTICAL, INC., avec siège social au 433, Hackensack Avenue, Hackensack, New Jersey 07601, United States of America, USA, ici représentée par Mme Bérénice Kunnari, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hackensack le 21 février 2006,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 109.600, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1331, du 6 décembre 2005. Les status ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327, du 14 février 2006.

La comparante déclare que le capital social de la société est fixé à trente et un millions neuf cent un mille deux cent cinquante euros (31.901.250,- EUR) divisé en deux cent cinquante-cinq mille deux cent dix (255.210) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La comparante a alors requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités.
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés.

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique désigne comme liquidateur Monsieur Marco Claude, avec adresse professionnelle au 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Kunnari, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2006, vol. 470, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mars 2006.

M. Schaeffer.

(029849/5770/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NT & P DISTRIBUTION AND TRAINING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.383.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025642//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

AVIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.219.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2006 que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025643/5878/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LUNALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.626.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025644//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

VLT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 115.108.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PANEV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 mars 2006.

2. THE BACCHUS TRUST, ici représentée par ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 mars 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de VLT PROPERTIES S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par télécopie envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) PANEV S.A., prénommée	100,-	100,-	1
2) THE BACCHUS TRUST, prénommée . . .	30.900,-	30.900,-	309
Total	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-St. Mard, le 7 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, né à I-Siracusa, le 21 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.838.
4. L'adresse de la Société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2006.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, représentées comme dit ci-avant, les mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 mars 2006, vol. 470, fol. 14, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 mars 2006.

M. Schaeffer.

(029064/5770/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

SOCOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadeleine, 132, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.357.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025672//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SOCOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadeleine, 132, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025671//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

VITESSE SOCIEDAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 97.969.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 2005:
- Le siège social de la société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 38, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025645/5878/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

FRODILOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 103.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025648//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SV PRO-LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.038.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025650//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

E.I.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 21, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 89.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025655//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

**CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(025621/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

52464

LOGISTICS & DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025656//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

RAPHAEL MAGIC INC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 97.968.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 2005:

- Le siège social de la société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03198. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025663/5878/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CREABOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 48.029.

Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société CREABOIS S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. B n° 48.029:

- M. Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, en tant qu'administrateur, avec effet au 15 mars 2006.

- La société EUROCOMPTE S.A., avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes et avec effet au 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03075. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025686//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.
